

DEL N°2026-32 (05.06.2026 – 06/09)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE VILLE-EN-SALLAZ
 SÉANCE PUBLIQUE DU 05 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six le cinq juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VILLE-EN-SALLAZ, régulièrement convoqué le premier juin deux mille vingt-six s'est réuni en salle de conseil sous la présidence de Monsieur Joël BUCHACA, Maire.

Nombre de Conseillers : En exercice :15 Présents :11 Votants :15 Date de convocation : 01/06/2026	Présents : Joël BUCHACA, Marie SOLIER, Maxime PERROUX, Christian BOTTOLIER-CURTET, Salina BARON, François FILET, Camille GALLAND, Philippe JOLY, Manon GERMAIN, Christophe MEURIER-TUPIN, Michel PRETRE, Absents représentés : Marie BERNARD a donné pouvoir à Christophe MEURIER-TUPIN, Marc DELTEIL a donné pouvoir à Camille GALLAND, Sandrine FROSSARD a donné pouvoir à Christian BOTTOLIER-CURTET, Rachel MESSY a donné pouvoir à Joël BUCHACA. Absents non représentés : / Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, et il est passé à l'ordre du jour. Christophe MEURIER-TUPIN a été élu secrétaire de séance.
--	---

DÉLIBÉRATION N°2026-32 : AFFAIRES SCOLAIRES - APPROBATION DU RÈGLEMENT ET FIXATION DES TARIFS DES SERVICES PÉRISCOLAIRES : RESTAURATION SCOLAIRE ET GARDERIE PÉRISCOLAIRE POUR LA RENTRÉE 2026-2027.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'éducation et notamment l'article. L212-4 ;

M. Le Maire présente le règlement de la restauration scolaire et de la garderie périscolaire modifié pour l'année scolaire 2026-2027 qui intègre les changements liés au nouveau logiciel de réservation « Family clic ».

Il précise qu'il convient également de se prononcer sur les tarifs de la restauration scolaire et de la garderie périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2026.

Il est rappelé que les tarifs sont répartis selon les critères suivants :

- Repas journalier pour les scolaires inscrits dans les délais,
- Repas journalier pour les scolaires avec inscription hors délai.
- Repas fourni par la famille pour un enfant présentant un PAI (soit le temps de surveillance),
- Repas journalier pour les adultes autorisés,
- Garderie matin de 7h00 – 8h20 (Forfait)
- Garderie soir 1 de 16h30 à 17h30 (Forfait)
- Garderie soir 2 de 17h30 à 18h00
- Garderie soir 3 de 18h00 à 18h30
- Garderie soir 4 de 18h30 à 19h00
- Pénalité inscription hors-délai garderie

DEL N°2026-32 (05.06.2026 – 06/09)

M. le Maire rappelle les tarifs du restaurant scolaire depuis les dernières années scolaires :

ANNÉE / TARIFS	RAPPEL				
	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
REPAS ENFANT	5.40 €	5.60 €	5.60 €	5.60 €	5.70 €
REPAS ENFANT HORS DELAI	10.00 €	10.00 €	10.00 €	10.00 €	11.40 € (double)
PAI	2.10 €	2.10 €	2.10 €	2.10 €	2.10 €
REPAS ADULTE AUTORISÉ	6.00 €	6.00 €	7.50 €	7.50 €	7.50 €
Garderie matin de 7h00 – 8h20 (Forfait)	/	/	/	/	3.00 €
Garderie soir 1 de 16h30 à 17h30 (Forfait)	/	/	/	/	3.00 €
Garderie soir 2 de 17h30 à 18h00	/	/	/	/	1.50 €
Garderie soir 3 de 18h00 à 18h30	/	/	/	/	1.50 €
Garderie soir 4 de 18h30 à 19h00	/	/	/	/	1.50 €
Garderie hors-délai sans inscription préalable (forfait)	/	/	/	/	2.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE les termes du règlement de la restauration scolaire et de la garderie périscolaire ci-annexé.

AUTORISE M. le Maire à signer ledit règlement.

DEL N°2026-32 (05.06.2026 – 06/09)

DÉCIDE de ne pas appliquer d'augmentation de tarifs et fixe, à compter du 1er septembre 2026, les tarifs suivants pour l'année scolaire 2026-2027 :

TARIFS 2026-2027	
TYPE DE PRESTATION	TARIF
Repas enfant	5.70 €
Repas enfant hors-délai	Double du prix repas enfant soit : 11,40 €
PAI	2.10 €
Repas adulte autorisé	7.50 €
Garderie matin de 7h00 – 8h20 (Forfait)	3.00 €
Garderie soir 1 de 16h30 à 17h30 (Forfait)	3.00 €
Garderie soir 2 de 17h30 à 18h00	1.50 €
Garderie soir 3 de 18h00 à 18h30	1.50 €
Garderie soir 4 de 18h30 à 19h00	1.50 €
Garderie hors-délai sans inscription préalable (forfait)	2.00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

M. le Maire
Joël BUCHACA

Le secrétaire de séance
Christophe MEURIER-TUPIN



